
Chapitre 1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

I. NOTIONS AU PROGRAMME

Notions au programme :

Organisations politiques, mobilisation électorale, société civile organisée, (acquis de première : groupe d’intérêt).

Propositions de définitions commentées de certaines des notions au programme :

Organisations politiques : ensembles des organisations qui participent à la vie politique démocratique en cherchant à exercer le pouvoir politique (les partis politiques) ou à l’influencer (les groupes d’intérêt). (voir document 1)

La notion d’organisation politique est donc plus large que la notion de **parti politique** (voir document 4, 5). Les **groupes d’intérêt** peuvent être considérés comme des organisations politiques dès lors qu’ils cherchent à influencer les décisions prises par le pouvoir politique, cela même si cet objectif n’est pas un objectif prioritaire et permanent par rapport aux autres objectifs possibles de ces organisations (socialisation, fourniture de services à ses membres, information,...).

La **distinction** entre les partis politiques et les groupes d’intérêt doit être **relativisée** (voir document 6): parce que les partis politiques et les groupes d’intérêt s’interpénètrent du fait des affiliations multiples de leurs adhérents (les membres des partis politiques peuvent et sont souvent membres de groupe d’intérêt), parce que les groupes d’intérêt peuvent être liés à des partis politiques (par exemple : SOS Racisme et le PS), voire fonder un parti politique (les partis écologistes, CPNT).

Société civile organisée : ensemble des organisations qui se distinguent des institutions étatiques et des partis politiques. Les organisations de la société civile peuvent être qualifiées de politiques dès lors qu’elle cherche à influencer les décisions prises par le pouvoir politique (il s’agit alors de groupes d’intérêt).

La **société civile** correspond à la composante non strictement politique de l’ordre social, ce qui signifie qu’elle regroupe tout ce qui n’est pas l’Etat et les partis politiques (pour une présentation de l’histoire de la notion de société civile dans la philosophie politique, voir RANGEON François, « Société civile, histoire d’un mot », CURAPP, *La société civile*, PUF, 1986, disponible sur internet).

La **société civile organisée** correspond à une partie de la société civile constituée d’organisations (parfois qualifiées de « représentants de la société civile »), par distinction avec la société civile constituée de citoyens non organisés. La société civile organisée vient s’intercaler entre les citoyens et le pouvoir politique, et rentre dans un rapport de conflits et de coopération avec les partis politiques.

Groupe d'intérêt : organisation constituée autour de la défense d'un intérêt commun, qui cherche à influencer les pouvoirs publics, mais également d'autres groupes sociaux et l'opinion publique, dans un sens favorable à l'intérêt qu'elle défend. (voir document 1, 2, 3)

Il est possible de considérer que la notion de **groupe d'intérêt** est synonyme de celle de **groupe de pression**, ou de considérer que les groupes de pression constituent une catégorie spécifique de groupe d'intérêt, dont l'objectif se limite à chercher à exercer une influence sur le pouvoir politique (les groupes de pression correspondent alors aux lobbys). Le passage des indications complémentaires « la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt,...) » peut ainsi être interprété de la manière suivante : mis à part les partis politiques, il existe d'autres organisations politiques qui contribuent au fonctionnement de la démocratie, ces organisations relèvent de la société civile organisée et constituent des groupes d'intérêt, qui peuvent avoir des formes variées : syndicats, églises, associations, groupes de pression (au sens strict, par exemple : association patronale, lobby des industries de l'agro-alimentaire, fédération bancaire française, Ligue de défense des oiseaux...),...

Les groupes d'intérêt peuvent être distingués à partir de **multiples caractéristiques**. Un groupe d'intérêt se caractérise notamment par **l'intérêt** qu'il défend (cet intérêt est un construit social, dont le groupe d'intérêt cherche à faire reconnaître la légitimité, parmi les différents types d'intérêts, on peut distinguer les groupes qui défendent un groupe social des groupes qui défendent une cause, des valeurs non rattachée à un groupe, il faut donc avoir une interprétation large de la notion d'intérêt), par son **degré d'institutionnalisation** (certains auteurs distinguent les groupes d'intérêt au sens strict des mouvements sociaux à partir d'un critère d'institutionnalisation), par les **moyens d'action** qu'il emploie (les IC incitent à centrer l'analyse sur cet aspect, en distinguant le recours à la contestation du recours à la coopération), par la taille (voir le programme de première à ce sujet),... Les groupes d'intérêt contribuent au fonctionnement de la démocratie en défendant des **intérêts catégoriels** (c'est-à-dire qui ne concernent pas l'ensemble de la population, ce qui ne signifie pas qu'ils sont incompatibles avec l'intérêt général).

Mobilisation électorale : ensemble des actions mises en œuvre par des organisations politiques (partisanes ou non) pour structurer et diffuser une offre politique et persuader les électeurs de s'y rallier en y apportant leur soutien et leur vote. (voir document 7)

La problématique de la mobilisation électorale a été posée dans l'étude classique de **Mosei Ostrogorski**, (dans son ouvrage de 1903, *La démocratie et les partis politiques*) qui la pose en ces termes : comment faire en sorte que des millions d'électeurs qui ne se connaissent pas se déplacent le jour de l'élection pour désigner des candidats qu'ils ne connaissent pas comme titulaires du pouvoir politique ? La fonction de mobilisation électorale peut regrouper **plusieurs fonctions des partis politiques** :

- **la sélection, la formation, l'identification et l'encadrement des dirigeants politiques** : l'appartenance à un parti politique permet aux électeurs d'identifier politiquement des candidats qu'ils ne connaissent pas nécessairement, et d'avoir une assurance qu'un contrôle sera effectué a posteriori sur ces candidats ;
- la formulation de propositions de réformes en cohérence avec leur projet de société (**fonction programmatique**), et la diffusion de ces programmes au cours des campagnes électorales (notamment en les caractérisant par distinction avec les programmes des autres partis politiques). Sachant que les partis politiques expriment les clivages présents dans la société (voir le chapitre précédent). L'élaboration de programmes a une fonction mobilisatrice, dans la mesure où elle met en évidence les enjeux de l'élection (pourquoi voter ?).

II. PROPOSITION DE STRUCTURATION DU COURS

Introduction : Qu'est-ce qu'une organisation politique ?

L'objectif de l'introduction est de présenter la **définition d'organisation politique**, de distinguer les partis politiques des autres organisations politiques relevant de la société civile organisée, et enfin de relativiser la distinction existant entre ces deux types d'organisations (voir définitions).

I. QUELLE EST LA CONTRIBUTION DES PARTIS POLITIQUES AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE ?

Cette problématique renvoie à la problématique classique des **fonctions des partis politiques**, qu'il faut organiser de façon à respecter les IC et à éviter un effet catalogue (la question peut être posée aux élèves de façon plus polémique : pourquoi existent-ils des partis politiques ? A quoi servent les partis politiques ? La démocratie peut-elle se passer de partis politiques ?).

A. Les partis politiques contribuent à la politisation des citoyens

La **politisation** des électeurs peut être définie comme une **dimension de la socialisation politique** des individus qui vise à développer leur intérêt pour la politique (certains auteurs distinguent une politisation de type pragmatique, visant à la satisfaction des intérêts directs des électeurs, et une politisation de type idéaliste). La politisation peut être permanente chez certains individus, elle peut être réactivée chez d'autres dans certaines conjonctures politiques : échéances électorales importantes, crises majeures, rupture du consensus social, émergence de leaders charismatiques, ... Les partis politiques cherchent à maintenir la politisation des électeurs entre les élections afin de légitimer leur action, qu'il s'agisse de partis au pouvoir (qui font office de relais entre les gouvernants et les gouvernés) ou de partis d'opposition. Voir chapitre 2.1.

Il existe une deuxième interprétation de la notion de politisation qui peut être articulée à la première : la politisation désigne alors la **politisation d'un problème social** (qui devient alors un problème public, voir le programme de première). Les partis politiques peuvent chercher à développer une lecture politique de problèmes sociaux (problèmes de transports publics, de délinquance, de pouvoir d'achat, ...) afin de politiser les électeurs. Certains partis politiques peuvent dans cette optique chercher à politiser des groupes sociaux exclus de la parole publique en se posant comme relais de leurs revendications (**fonction tribunicienne**).

B. Les partis politiques contribuent à la mobilisation électorale

Voir plus haut la définition de mobilisation électorale.

II. QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE ?

L'objectif des groupes d'intérêt est d'influencer le pouvoir politique. Autrement dit, ils cherchent à établir une relation de pouvoir avec les pouvoirs publics (mais également avec les partis politiques). Pour cela, ils peuvent mobiliser les **deux modalités du pouvoir** : le recours à la **contrainte** (par le biais de la contestation) et le recours à la **coopération** (on retrouve ici le couple conflit/coopération déjà présent dans le programme de SES de première). Il est entendu qu'un même groupe d'intérêt peut recourir à ces deux modalités d'intervention, comme le montre l'activité n°1.

A. La société civile organisée contribue au fonctionnement de la démocratie par le recours à la contestation

Les groupes d'intérêt peuvent chercher à influencer les décisions des pouvoirs publics (afin de demander une décision politique ou de l'empêcher) par le recours à la **contestation**, autrement dit par l'établissement d'un rapport de forces leur étant favorable.

La contestation peut reposer sur le **recours à l'opinion publique** dans le but de contraindre les pouvoirs publics à renoncer à (ou à adopter) une décision politique (par exemple : les manifestations contre la dernière réforme du système de retraites, les manifestations anti-nucléaires, la mobilisation des entrepreneurs « pigeons » contre la réforme de la fiscalité sur les plus-values, les mobilisations pour ou contre le mariage homosexuel... voir activité n°1 et 3). Dans ce cas, l'opinion publique doit être convaincue par le groupe d'intérêt du caractère illégitime de la situation concernée. Plusieurs moyens d'action peuvent être employés par les groupes d'intérêt dans ce cadre (voir chapitre 2.2).

La contestation peut également reposer sur l'établissement de **relations directes avec les pouvoirs publics** (c'est-à-dire sans la médiation de l'opinion publique), relations dans le cadre desquels le groupe d'intérêt menace les pouvoirs publics de sanctions en cas d'adoption (ou de non retrait) d'une décision publique. Par exemple, Google qui menace d'entraver l'accès aux sites de journaux français si elle se trouve contrainte de verser une taxe pour contribuer à leur financement, les menaces d'outing à l'encontre des députés,...

La contestation peut être étudiée dans les rapports qu'entretiennent les groupes d'intérêt avec les pouvoirs publics, mais également avec les **partis politiques** (voir activité n°2).

B. La société civile organisée contribue au fonctionnement de la démocratie par le recours à la coopération

Les groupes d'intérêt peuvent chercher à influencer les pouvoirs publics par le recours à la **coopération**, c'est-à-dire par le recours à l'argumentation et à la négociation dans le cadre d'une relation directe avec les pouvoirs publics. La coopération peut être plus ou moins institutionnalisée (voir document 8 et 9, voir activité n°1).

La **coopération peu institutionnalisée** peut consister pour les groupes d'intérêt à produire et à diffuser de leur propre initiative auprès des décideurs politiques des informations relatives aux sujets dont ils sont porteurs (ces groupes d'intérêt sont des lieux d'analyse, de discussion et d'élaboration de propositions politiques), à proposer des projets de loi (par exemple, le projet de loi sur le RMI proposé par l'association ATD Quart Monde), voire à recourir à la corruption.

La **coopération institutionnalisée** consiste pour les pouvoirs publics à mettre en place des dispositifs institutionnels de consultation des groupes d'intérêt, voire de participation à la décision. Il peut s'agir d'une consultation ponctuelle dans le cadre de la préparation d'un projet de loi, ou de l'attribution de sièges dans un organisme consultatif (haut conseil à l'intégration, conseil national pour la protection de la nature, conseil économie, social et environnemental...). Les pouvoirs publics peuvent notamment y trouver plusieurs intérêts : l'ajustement d'intérêts contradictoires sur des problèmes complexes, la légitimation de leurs décisions aux yeux de l'opinion publique et des groupes d'intérêt (la contestation des décisions prises sera moins forte) et le bénéfice de la capacité d'expertise des groupes d'intérêt consultés sur la question.

La coopération peut également être étudiée entre les organisations de la société civile et les **partis politiques**. Par exemple, des associations telles que la Fondation Terre Nova, la Fondation Copernic, Attac,... produisent une expertise et proposent des mesures politiques et entretiennent afin de les faire valoir une relation de coopération plus ou moins institutionnalisée et plus ou moins conflictuelle avec les partis politiques.

III. DOCUMENTS A DESTINATION DES PROFESSEURS

Document 1 : « Les organisations politiques : partis politiques et groupes d'intérêt »

Dans la mesure où ils contribuent à la formation et à la diffusion des opinions concernant les rapports sociaux, à l'invention et à l'apprentissage de répertoires d'action légitimes, et à la transmission de croyances sur le pouvoir, tous les groupements participent, d'une manière ou d'une autre, à la vie politique d'une société ; c'est vrai des syndicats comme des Eglises, des associations professionnelles comme des groupes organisés pour la défense d'une catégorie d'intérêt. Cependant, la spécialisation des rôles et des activités politiques va généralement de pair avec celle d'organisations (le plus souvent désignées comme « partis politiques ») qu'on peut caractériser par leur participation directe à la compétition pour des postes et des positions de pouvoir politique. [...]

La distinction des types d'organisation est généralement pensée sur le mode d'une opposition d'objectifs et de modalités d'action entre les partis d'une part et les « groupes de pression » de l'autre. Ce qui est censé définir, dans cette perspective, une organisation partisane est son objectif de « conquête du pouvoir » et sa participation aux activités (notamment électorales) qui assurent l'accès de ses membres à des positions de pouvoir selon les règles en vigueur dans une société. Ce qui est censé définir un groupe de pression est son objectif (« influencer » les décideurs politiques) et ses modalités d'action spécifiques – tendant toutes à « faire pression » sur les instances de décision politique, sur les partis et sur l'opinion publique.

Apparaît immédiatement la difficulté d'utiliser un même terme – groupe de pression – pour désigner des organisations aussi différentes qu'un syndicat de salariés, une Eglise, un groupe de défense d'intérêts professionnels, une association d'anciens combattants ou l'amicale des titulaires d'un diplôme rare, même si les dirigeants de toutes ces organisations sont amenés, de façon permanente ou conjoncturelle, à mobiliser leurs membres de façon à solliciter les soutiens dont ils disposent pour faire pression sur les décideurs politiques. On ne saurait en d'autres termes caractériser des organisations par le seul fait qu'elles recourent à cette forme d'activité, d'autant que celle-ci peut être très épisodique et très secondaire relativement à d'autres (socialisation, information, transmission de savoirs particuliers, fourniture de services,...). Aussi de nombreux auteurs proposent de définir [ces organisations] à partir des intérêts qu'elles défendent : intérêts matériels liés à la position objective des membres du groupe [...], ou intérêts principalement attachés aux croyances des membres. [...] Bref, est groupe de pression tout groupe [...] qui se trouve mobilisé par les effets ou les conséquences prévues d'une décision politique, qu'elles que soient par ailleurs, les activités qui le caractérisent habituellement. [...]

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Document 2 : « Les groupes d'intérêt »

On peut définir le groupe d'intérêt comme une organisation constituée qui, dans la défense des intérêts qu'elle prend en charge, cherchera à influencer les pouvoirs publics.

Un groupe d'intérêt doit avoir une organisation durable, structurée avec à sa tête des dirigeants capables de choisir une stratégie d'action. Ce critère organisationnel permet de distinguer les groupes d'intérêt des simples mouvements de foule, la manifestation (organisée mais pas durable) ou l'émeute (inorganisée et éruptive).

Un intérêt est un problème, un grief, une frustration, qu'un groupe entend ériger en cause à défendre. Il n'est donc pas naturel, mais situé dans l'histoire et construit par des acteurs sociaux qui s'efforceront de le rendre légitime auprès de l'opinion ou/et des pouvoirs publics. L'extrême diversité des intérêts défendus ne doit pas occulter la nécessité de ce travail de mise en revendication. Ainsi, les associations de défense des animaux (SPA) se sont créées et développées dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, lorsque culturellement, l'animal fut désormais perçu comme un être vivant souffrant et non plus comme un simple outil de travail.

Un groupe d'intérêt se manifeste en pesant selon des modalités diverses sur l'autorité publique habilitée à rendre une décision. Ce critère signifie d'une part que l'intérêt à défendre est bien conçu par le groupe comme politique, d'autre part que l'objectif est d'influencer le pouvoir et non de le conquérir ou de l'exercer.

Source : HASTINGS Michel, *Aborder la science politique*, Seuil, 1996.

Document 3 : « Les groupes d'intérêt »

[...] on distingue traditionnellement les groupes d'intérêt de deux autres types d'organisations : les partis politiques et les mouvements sociaux. A la différence des partis politiques, les groupes d'intérêt ne cherchent pas à exercer directement le pouvoir politique par la conquête des suffrages, mais à faire valoir certains intérêts auprès des pouvoirs publics. A la différence des mouvements sociaux, les groupes d'intérêt disposent d'une organisation relativement stable et pérenne, avec une marque identifiable (Amesty International), un sigle (CGT), un siège social (le 55, avenue Bosquet), des statuts indiquant leur raison d'être et leur condition d'adhésion, et des représentants (José Bové) qui parlent et agissent au nom de leurs adhérents, et plus généralement du groupe et de ses intérêts. Mais les groupes d'intérêt se rapprochent des partis politiques et des mouvement sociaux en ce qu'ils cherchent à représenter un groupe social (les femmes), une catégorie socioprofessionnelle (les marins pêcheurs) ou une fraction mobilisée de la société défendant des idéaux (les droits de l'homme) ou des intérêts économiques (l'industrie automobile), et ceci par la conquête de suffrages (lors des élections syndicales ou prud'homales) ou, plus généralement, de l'opinion publique.

Source : MICHEL Hélène, « Les groupes d'intérêt », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, 2009.

Document 4 : « Les caractéristiques d'un parti politique »

Caractéristiques	Signification	Ce que n'est pas un parti
Volonté d'exercer le pouvoir	Le parti cherche à exercer le pouvoir, non simplement à l'influencer	Un groupe de pression
Implantation à tous les niveaux de la vie politique	Le parti est présent au niveau local comme au niveau national	Un groupe parlementaire
Recherche d'un soutien populaire	Le parti cherche à mobiliser la population en faveur de ses idées	Un cercle d'idées
Continuité de son organisation	L'espérance de vie du parti doit être supérieure à celle de ses dirigeants	ex. le mouvement boulangiste n'est pas un parti

Tableau réalisé à partir de : HASTINGS Michel, *Aborder la science politique*, Mémo – Seuil, 1996.

Document 5 : « Partis de cadres, partis de masses »

Type de parti	Origine	Composition	Exemples
Parti de création électorale et parlementaire	Constitution de groupes parlementaires regroupant les élus dans les assemblées, puis de comités électoraux au niveau local pour mener les campagnes électorales	Parti de notables ayant généralement peu de membres , dirigé et organisé par les élus : parti de cadres	Parti des classes dominantes à l'origine, plutôt des milieux conservateurs et libéraux aujourd'hui (ex. nouveau centre, alliance centriste,...)
Parti de création extra parlementaire	Partis constitués à partir d'organisations à l'origine non politique : syndicats, associations ouvrières, groupes religieux, associations d'anciens combattants,...	En général, recrutement en masse pour : assurer le financement , assurer la socialisation politique d'un maximum de membres, former un personnel politique issu du peuple : parti de masses	A l'origine : partis socialistes, puis partis communistes, partis démocrates-chrétiens, partis fascistes,... Les partis de masse connaissent un déclin relatif depuis 30 ans

Cette distinction entre partis de cadres et partis de masse est utile pour comprendre l'origine des partis politiques, mais sa portée explicative doit être relativisée pour comprendre les caractéristiques des partis politiques constitués aujourd'hui.

Tableau réalisé à partir de : HASTINGS Michel, *Aborder la science politique*, Mémo – Seuil, 1996.

Document 6 : « Relativiser la distinction entre partis politiques et groupes d'intérêt »

En définitive, la distinction entre [...] des partis et des groupes d'intérêt organisés est difficile à établir théoriquement. Elle est de surcroît fragile. : les syndicats peuvent revendiquer explicitement un projet politique, comme ce fut le cas pour la CGT en France au début du 20^{ème} siècle quand les dirigeants de cette organisation s'opposèrent aux partis socialistes le projet révolutionnaire de « grève générale » insurrectionnelle. Le mouvement « Solidarité » en Pologne, dans les années quatre-vingt se caractérise par la confusion d'objectifs « syndicaux » (hausses de salaires, organisation sur les lieux de travail, négociations avec les directions d'entreprise) et « politiques » (libéralisation du régime, droit d'expression, élections libres). Plus généralement, des groupes d'intérêts sont parfois conduits à un engagement plus direct dans les activités politiques, légales ou illégales : l'Union de défense des commerçants et artisans de Pierre Poujade présente des candidats, sous le sigle UFF (Union et Fraternité Française) aux élections législatives de 1956 ; les associations écologistes, avant même de se constituer en partis politiques déclaré, ont obtenu des élus en Allemagne et en France ; récemment en France, les fédérations de chasseurs ont investi massivement et avec succès le terrain électoral, de même que les associations de contribuables mécontents des pays d'Europe du Nord... Dans la même perspective, on peut considérer que telle ou telle composante d'une organisation politique n'est en fait que la manifestation (soumise il est vrai aux contraintes spécifiques de l'activité partisane) d'un groupement d'individus liés par des intérêts matériels et/ou moraux qu'ils entendent promouvoir au sein du parti ; les modalités d'action d'un tel groupe relèvent d'ailleurs très largement des activités d'un « groupe de pression » (interventions auprès de l'administration, manœuvres d'appareils contre un projet de loi lésant ses intérêts particuliers, campagnes d'opinion,...). [...]

La forme la plus générale des liens concrètement établis entre une organisation politique et d'autres groupements organisés est l'activisme multi positionnel de ses membres. La plupart des enquêtes réalisées en France, en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis démontrent que les membres des partis politiques ont globalement un niveau de participation aux activités d'autres organisations supérieur à celui de leurs concitoyens. [...] On a pu ainsi caractériser trois types d'activisme multi-positionnel dans les fédérations de la Gironde du PCF, du PS et de l'UDR en 1972. Deux tiers des adhérents communistes sont membres de syndicats (essentiellement la CGT et les syndicats d'enseignants), et la moitié de ses membres déclarent consacrer au moins une heure par semaine à leurs activités syndicales. Les adhérents socialistes sont également syndiqués dans leur majorité, mais c'est surtout dans les « associations non politiques » diverses (culturelles, sociales, éducatives, sportives,...) qu'ils militent activement – indice d'une forte implantation de leur parti dans les municipalités. Les adhérents « gaullistes » enfin sont faiblement syndiqués, mais ils sont présents dans de multiples associations dont les activités sont accordées à leurs caractéristiques sociales : associations culturelles, de commerçants, de défense des intérêts locaux ; groupements d'anciens combattants ; mouvements catholiques ; associations patronales ; etc. La mesure de cette activisme multi-positionnel est certes imparfaite et ne permet pas de saisir l'appartenance à des réseaux informels de relations qui définissent tout autant la spécificité de chaque association partisane ; elle donne cependant une idée de la puissance des liens existant concrètement entre organisations [...].

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Document 7 : « La mobilisation électorale »

Mosei Ostrogorski (théoricien des partis politiques 1854-1919) est l'un des premiers sociologues de la démocratie à avoir analysé le rôle des partis politiques dans les démocraties modernes. [...] Etudiant les partis anglais et les partis américains, les seuls à être véritablement développés à la fin du 19^{ème} siècle, l'auteur se pose une question originale : « comment la foule des hommes, proclamés tous en bloc arbitres de leurs destinées politiques, pourraient-ils, réunis pêle-mêle, remplir leur nouvelle fonction de « souverain » ? Pour lui, la forme représentative « ne résout le problème qu'en apparence ». Elle laisse non résolue la question de la mobilisation électorale : comment faire en sorte que les électeurs se déplacent le jour de l'élection et que cette dernière désigne les titulaires des fonctions publiques ? » Question d'autant plus importante que l'opération électorale intéresse un nombre considérable d'individus qui ne se connaissent pas, pas plus qu'ils ne connaissent personnellement les candidats qui briguent leur suffrage. La rencontre entre les électeurs et les candidats est certes valorisée par l'éducation civique : elle doit être toutefois « organisée » par « les services des entrepreneurs électoraux ».

Source : DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Repères – La découverte, 2003, p. 99.

Document 8 : « Modalités d'action des groupes d'intérêt : la coopération »

L'évolution des formes de l'action publique dans certains domaines conduit en outre à considérer le « rôle politique » de groupes de défense d'intérêts [...] dans la mesure où des organisations ne se bornent pas à influencer les décideurs politiques, mais participent directement aux décisions. Des associations telles que « Médecins du Monde » ou « Aides » sont ainsi conduites, en France, à intervenir dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux, concernant par exemple la prévention du Sida ou le traitement des toxicomanes. [...] Le rôle attribué alors à ce type de groupement est d'autant plus important que les dirigeants des partis politiques peuvent rarement contester, dans les débats parlementaires ou au sein des comités gouvernementaux, la validité des propositions qui émanent d'associations tenues pour expertes et représentatives. La légitimité de ces organisations résulte en effet de nombreux facteurs : leur visibilité et leur audience auprès du grand public, entretenues par les médias au jour le jour, voire par des opérations spectaculaires (Téléthon, Sidaction, émissions spéciales,...) ; les politiques de communication qu'elles mettent désormais en œuvre (campagnes de presse, de publicité, d'affichage) ; la vedettisation de leurs dirigeants, telle que certains sont parfois appelés à occuper des postes ministériels ; leur capacité à mobiliser des militants au moment où les partis politiques sont faiblement attractifs ; les relations multiples qui se sont établies entre leurs responsables et experts, et les dirigeants politiques et administratifs sommés d'agir dans des domaines dont ils ne maîtrisent pas la complexité [...]. On comprend alors que l'action des pouvoirs publics, par exemple en matière d'assistance humanitaire, d'insertion, de prévention de la délinquance ou de développement social des quartiers, soit étroitement liée à celle des groupes d'intérêt [...] ce qui confère à ces groupements un rôle important dans la formulation des problèmes à traiter et des programmes à mettre en œuvre.

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Document 9 : « Modalités d'action des groupes d'intérêt : la coopération »

De manière ponctuelle ou permanente, les pouvoirs publics organisent la concertation avec des groupes d'intérêts avant d'opérer leurs choix ou d'adopter une politique publique. Ils y trouvent un double avantage. Technique tout d'abord. La coopération avec ces partenaires vise à améliorer la connaissance que peuvent avoir les services de l'Etat de dimensions méconnues d'un problème. La décision de créer un Parc naturel régional doit beaucoup à des considérations d'ordre écologique : équilibre du biotope, spécificités de la faune et de la flore, identification des menaces chimiques qui pèsent sur lui ; mais elle a également des implications économiques. En tous ces domaines, la collaboration avec les Sociétés de protection de la nature, les ligues de chasseurs, mais aussi les Chambres de Commerce et d'Agriculture se révèle indispensable. Elle l'est aussi pour des raisons politiques. Toute décision publique étant constitutive d'un compromis entre des intérêts contradictoires et diversement puissants, la concertation est le meilleur moyen d'identifier à temps la force des exigences et des résistances, de façon à dégager une solution qui soit susceptible d'être mise en œuvre effectivement.

La participation institutionnalisée aux processus décisionnels prendra diverses formes. C'est d'abord au stade préparatoire, la représentation ès qualités de tels ou tels groupes d'intérêt ; qu'il s'agisse de les auditionner en commission parlementaire ou de les faire participer aux travaux de groupes mixtes associant hommes politiques, hauts fonctionnaires et experts. Les grandes organisations professionnelles d'employeurs ou de salariés sont ainsi représentées dans de multiples comités préparatoires constitués en prévision d'un projet de législation. Une seconde forme de participation relève de ce que l'on appelle l'administration consultative ou encore la polysynodie. Auprès du chef de gouvernement, d'un ministre, voire d'une simple direction de ministère sont institués de nombreux comités, Hauts comités, Conseils supérieurs, Commissions de sages, etc. Ils sont généralement composés à la fois de personnalités « particulièrement qualifiées », nommés discrétionnairement, et de représentants des organisations professionnelles, sociales, culturelles, ... J.P. Beurrier a évalué leur nombre à un millier environ en France, les uns à forte notoriété et doté de réels pouvoirs autonomes : le Conseil supérieur de l'Audiovisuel, le Conseil supérieur de la Magistrature, ... d'autres au contraire entrant, dès que créés, dans un profond sommeil. [...]

Une troisième forme enfin de participation institutionnelle est l'attribution de sièges dans des assemblées délibérantes. Chargées explicitement d'organiser la concertation entre des intérêts antagonistes ou simplement différents, elles ont généralement une vocation purement consultative, ce qui les distingue des chambres corporatistes dotées, elles, de pouvoirs législatifs. En France, les meilleurs exemples sont les comités économiques et sociaux créés en 1972 au niveau de chacune des régions, et le Conseil Economique et Social, qui a son équivalent dans plusieurs pays (Italie) et dans les institutions de l'Union Européenne (article 193 du Traité de Rome). Le Conseil Economique et Social français comporte 230 membres, dont 69 représentants des salariés, 72 représentants des entreprises (agricoles, non agricoles, publiques et artisanales), 17 représentants des « activités sociales » (familles, logement, épargne), 3 représentants des professions libérales, et par ailleurs, 40 personnalités qualifiées dans le domaine économique, culturel, social ou scientifique. Il doit être consulté obligatoirement sur « tout plan ou tout projet de loi de programme à caractère économique et social ».

Source : BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, LGDJ, 1998, p. 289.

IV. PROPOSITIONS D'ACTIVITE A MENER AVEC LES ELEVES

Activité n°1: « Les modalités d'action des groupes d'intérêt : contestation et coopération : L'exemple de Greenpeace »

A partir du texte ci-dessous présentant la méthode de Greenpeace, demander aux élèves de distinguer les moyens d'action relevant de la contestation et ceux relevant de la coopération avec les pouvoirs publics, et mettre en évidence la complémentarité existant entre ces deux modalités d'action.

La méthode Greenpeace, c'est l'action pour informer sur les enjeux écologiques et faire pression sur les dirigeants. En évoquant la mobilisation des « combattants de l'arc-en-ciel », on pense immédiatement aux zodiacs vrombissants, aux activistes suspendus aux cheminées d'usines ou enchaînés aux grilles des entreprises polluantes. On imagine moins le travail de longue haleine dans lequel s'insèrent ces actions de confrontation. Ce travail est indispensable pour obtenir des avancées significatives dans le domaine de l'environnement. En fonction du calendrier politique, de la progression de la concertation, de l'acuité du problème abordé, les phases d'actions et les temps de négociations se combinent [...].

S'il est nécessaire de dénoncer, il est essentiel d'expliquer le raisonnement qui conduit à considérer que telle industrie, tel produit, tel accord porte préjudice à l'environnement et à la santé publique. Quand le jeu du pouvoir est de gommer toute contradiction pour tenter d'imposer une solution unique, le rôle des contre-pouvoirs est de mettre en évidence les éléments contradictoires qui doivent être portés au débat, pour que soient considérés l'impact environnemental global et les intérêts des générations futures.

Ce travail continu d'élaboration de l'argumentaire permet de mieux cerner les enjeux d'une campagne et de faire progresser la position de Greenpeace en fonction de l'évolution du contexte. Si Greenpeace n'est ni un bureau d'étude, ni un centre de recherche, ses investigations s'appuient sur différents travaux scientifiques et enquêtes techniques, préexistants ou commandés par l'organisation à des centres de recherche indépendants. [...]

Au-delà de l'opposition à certains procédés industriels ou certaines orientations politiques préjudiciables pour l'environnement, la responsabilité citoyenne impose d'identifier des pistes possibles pour résoudre les problèmes repérés et proposer des solutions alternatives ou des pistes de recherches. [...]

Lorsque ce double argumentaire est établi (opposition et possibles alternatives ou orientations), il est alors traduit en action d'information. Il s'agit dans un premier temps d'informer le public des risques que présentent certaines options industrielles, économiques et politiques, risques que les décideurs tentent le plus souvent de minimiser. L'information est le préalable indispensable à la mobilisation citoyenne. L'engagement des individus, associés à une cause, contribue à la construction du rapport de force qui, tôt ou tard, obligera les dirigeants à considérer les arguments des défenseurs de l'environnement. Il s'agit ensuite de faire pression sur les décideurs, élus, responsables administratifs ou chefs d'entreprises afin qu'ils prennent mieux en compte ces revendications. [...]

Ce travail de lobbying revêt plusieurs aspects : rencontre avec les collaborateurs des cabinets ministériels, participation aux réunions de concertation avec les administrations centrales, informations et débats avec les élus et les partis politiques, participation aux auditions dans le cadre des commissions parlementaires, confrontations avec les dirigeants d'entreprises. Sur la scène internationale, Greenpeace bénéficie d'un poste d'observateur dans le système des Nations-Unies et, à ce titre, participe activement aux négociations des accords internationaux en intervenant en particulier lors des phases préparatoires à l'élaboration des textes. Notre totale indépendance constitue, dans ces négociations, un atout majeur.

Dans un monde idéal, le cycle investigation - argumentation - information - concertation devrait suffire à faire évoluer les pratiques pour une meilleure considération des contraintes environnementales. Dans le monde réel, le seul que nous connaissons, il est la plupart du temps indispensable de forcer le débat, d'obliger les acteurs à reconnaître leur méfaits et d'imposer la prise en compte de certaines considérations environnementales. Les actions de confrontation font la spécificité de Greenpeace et marquent notre détermination à ne pas nous laisser faire. Ces actions n'ont d'autres objectifs que de dénoncer des pratiques cachées, signifier l'urgence du changement et forcer les décideurs à imaginer d'autres voies. L'interposition physique démontre qu'il est possible de faire cesser une nuisance. Cette transgression citoyenne de l'ordre établi constitue parfois un acte illégal. Elle est pourtant légitime, le fait dénoncé étant une agression bien plus grave allant à l'encontre de l'intérêt général. La confrontation non-violente exacerbe le rapport de force et oblige le décideur incriminé à sortir de sa réserve. L'engagement physique dans la confrontation, toujours non-violente, souligne la détermination des demandeurs.

La dimension médiatique et spectaculaire de ces actions est utilisée à dessein comme un moyen. Nos actions se focalisent alors toujours sur une compagnie, un site, un moment crucial afin d'attirer l'attention des médias sur un sujet qui nous préoccupe. Nous espérons ainsi relancer le débat, modifier le rapport de force et aboutir à la mise en place de mesures plus satisfaisantes pour notre environnement et notre santé.

Source : www.greenpeace.org

Activité n°2 : « Relations entre les partis politiques et la société civile organisée »

Le texte suivant permet de travailler avec les élèves sur les relations existant entre organisations de la société civile, partis politiques et pouvoirs publics.

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et la formation d'une majorité parlementaire d'union de la gauche dominée par les socialistes en 1981 ont d'abord fait espérer une politique vigoureusement laïque aux dirigeants des organisations et syndicats qui s'inscrivent dans cette « mouvance socialisante, plus ou moins teintée d'anticommunisme, cimentée par l'idéal laïc et éventuellement la référence maçonnique ». Or, les préoccupations proprement politiques des nouveaux gouvernants (en particulier leur souci de préserver de bonnes relations avec les milieux catholiques auxquels une partie des militants et des électeurs socialistes sont attachés) conduisent le ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary, à faire accepter un plan qui confère indirectement un véritable statut et des avantages substantiels à l'enseignement catholique. [...] C'est une véritable mobilisation des organisations laïques (syndicats, Libre pensée, Grand Orient de France, Ligue de l'enseignement, Comité national d'action laïque,...) qui se produit en 1984, suscitant des divisions manifestes au sein du parti socialiste lui-même et contribuant finalement au retrait du projet Savary.

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Activité n°3 : « Un exemple de contestation : les mobilisations des sans »

L'extrait présenté ci-dessous peut être travaillé avec les élèves afin d'illustrer les pratiques contestataires que peuvent mettre en œuvre les pouvoirs publics, de montrer comment les moyens d'action adoptés par un groupe d'intérêt dépendent des ressources à sa disposition, comment ces moyens d'actions sont mis en scène à destination de l'opinion publique et des pouvoirs publics et comment la contestation peut s'articuler avec la recherche de coopération.

La caractéristique commune des actions auxquelles ont recours les organisations de chômeurs et au-delà l'ensemble des « sans » outre leur caractère spectaculaire est en effet le jeu elles opèrent avec les frontières de la légalité ainsi en est-il des occupations de logements vacants organisées par Droit au logement, des occupations ASSÉDIC des réquisitions de biens et des actions transports gratuits mises en œuvre par les organisations de chômeurs, des occupations églises et de lieux publics par les collectifs de sans-papiers. Ces formes d'illégalisme peuvent de surcroît être qualifiées de sectorielles au sens où leur objectif est clairement circonscrit et délimité. De plus cet illégalisme est localisé au sens où il s'inscrit la plupart du temps dans des lieux ou des institutions directement liés aux problèmes rencontrés par les groupes mobilisés. On peut analyser le choix de ce répertoire action illégaliste comme la résultante de contraintes spécifiques dues aux faibles ressources des groupes dont indisponibilité autres moyens de protestation plus institutionnalisés (la grève par exemple) et impossibilité agir sur le système politique central.

[...] les réquisitions de richesses supposent un travail sur la définition de la situation (notamment par la distribution de tracts ou la prise de parole durant occupation) pour échapper une relégation dans le domaine de « infra-politique » de la simple délinquance « piquer de la bouffe dans un supermarché ça n'est pas seulement un acte désespéré est aussi affirmer une résistance ». Le mode emploi des opérations de réquisition à destination des militants du DAL rédigé par les fondateurs de l'organisation préconise une stratégie analogue. Avant de procéder occupation le texte recommande de « rassembler des informations sur le nombre de logements vides dans la commune le nombre attributions HLM le nombre de demandeurs HLM » de façon à pouvoir mener la négociation avec les autorités publiques : « cela ne nous gêne pas que on qualifie nos formes action de radicales mais l'important pour nous est qu'elles soient lisibles ». [...]

Les actions « transports gratuits » menées par les militants AC sont un bon exemple du couplage entre pratique de l'illégalisme et référence discursive au droit. Le motif juridique qui revient constamment pour appuyer ces actions est en effet celui de la liberté de circulation principe conçu comme un droit fondamental de la personne humaine devant s'appliquer dans les situations les plus quotidiennes.

Source : MOUCHARD Daniel, « Les mobilisations des « sans » dans la France contemporaine : vers un radicalisme auto-limité », *Revue Française de Science Politique*, n°4, 2002.

V. QUELQUES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « Chapitre 3 : Les organisations politiques », LAGROYE Jacques, *Sociologie Politique*, Presses de Science Po, 2002 ;
- BRAUD Philippe, *La sociologie politique*, LGDJ : « Chapitre 7 : Les partis », « Chapitre 5 : L'action collective et les groupes d'intérêts » ;
- DENQUIN Jean-Marie, *Introduction à la science politique*, Hachette – Les fondamentaux, 2001 : « Chapitre 4 : Les partis politiques » (notamment : III – les fonctions des partis politiques) , « Chapitre 5 : Les groupes de pression » (notamment III – L'action des groupes de pression);
- « Chapitre 3 : la société civile et les forces politiques », QUERMONNE Jean-Louis, *Les régimes politiques occidentaux*, Seuil, 2006 ;
- « Chapitre 2 : A quoi servent les partis politiques ? », SEILER Daniel-Louis, *Les partis politiques*, Armand Colin, 2000 ;
- Chapitre 7.2 : « Le travail de mobilisation électorale », LEFEBVRE Rémi, dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe, *Nouveau manuel de science politique*, La découverte, 2009 ;
- Chapitre 8.1 : « Partis et configurations partisans », OFFERLE Michel, dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe, *Nouveau manuel de science politique*, La découverte, 2009 ;
- OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Montchrestien, 1998.